

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2019

Etaient Présents: J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, N. LEMAZURIER,

P.H. GASDON, B. BETTON, B. DE RAGUENEL, F. MARTIN, C. LEROY

Étaient Absents Excusés : D. BERDA, pouvoir à F. MARTIN

T. BELAIR M.T. RICHARD

Etait absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 10 POUVOIRS : 1 VOTANTS : 11

Secrétaire de séance : C. LEROY

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée une question complémentaire :

- Approbation du nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MAI 2019

Le compte-rendu du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - LA POSTE

Approbation de l'implantation du bureau de poste au bar L'Etrier

Jean Yves TALIGOT rappelle que lors de sa séance en date du 28 février 2019, deux représentants de la Poste ont présenté le diagnostic et les propositions d'évolution du bureau de Poste de Chatillon-en-Vendelais. Les élus du Conseil Municipal ont exprimé leurs opinions et ont fait part de leurs questions.

Ensuite, un groupe de travail d'élus a été constitué et s'est réuni courant mars. Puis une réunion publique a eu lieu le 27 mars 2019 à 20h30 dans la salle annexe de la mairie.

Le groupe de travail a retenu l'implantation du bureau de poste au bar l'Etrier pour les raisons suivantes :

- Plus grand nombre d'heures d'ouverture (40h00 contre 12h45 actuellement au bureau de Poste chatillonnais et 21h dans le cas d'une agence postale communale)
- Consolidation du commerce rue du Lac

Ce choix n'aura pas d'incidence sur le maintien des facteurs à Chatillon-en-Vendelais.

Jean Yves TALIGOT précise que La Poste n'a pas besoin juridiquement de l'accord de la mairie dans le cas d'un relais postal chez un commerçant, il s'agit d'une convention qui est signée entre la Poste et le commerçant à titre individuel et non le commerce en général.

A la majorité, une voix contre et deux abstentions, le Conseil Municipal approuve sur le principe l'implantation du bureau de poste au bar l'Etrier. La mise en place de ce relais postal devrait intervenir fin septembre/début octobre (selon La Poste).

3 - FINANCES

3.1 - Fixation des tarifs communaux - année 2020

Béatrice BURESI énoncent les tarifs municipaux pour l'année 2019 et ceux proposés pour l'année 2020. Ceux-ci comprennent :

- les tarifs de location du complexe du lac, le montant des diverses cautions,
- les tarifs de location de la salle municipale,
- la mise à disposition de la salle annexe de la mairie,
- les divers tarifs (salle du cinéma, droit de place, concessions, photocopies, remboursement vaisselle cassée etc...)

La commission Finance a validé une augmentation générale de 2 % pour

- les tarifs de location du complexe du lac,
- les tarifs de location de la salle municipale, de la salle annexe de la mairie
- les divers tarifs (salle du cinéma, droit de place, concessions)

Elle propose en outre un maintien des tarifs pour les photocopies, le mobilier vaisselle et le remboursement vaisselle cassée, la vente des objets etc.

Béatrice BURESI propose enfin de :

- rattacher les associations à but non lucratif extérieures aux tarifs chatillonnais
- remplacer les multiples cautions existantes par une caution globale de 1000 euros pour la salle du complexe.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver :

- le rattachement des associations à but non lucratif extérieures aux tarifs chatillonnais pour la salle du complexe
- la mise en place d'une caution globale de 1000 euros pour la salle du complexe
- la décision d'augmenter les tarifs de 2% pour
 - o les tarifs de location du complexe du lac,
 - o les tarifs de location de la salle municipale, de la salle annexe de la mairie
 - o les divers tarifs (salle du cinéma, droit de place, concessions)
- les nouveaux tarifs 2020 ci-dessous :

TARIFS COMPLEXE DU LAC LOCAT	TION CHATILLOI	NNAIS ET ASSO	C. EXTERIEURES	A BUT NON LU	CRATIF
WEEK-END ET JOURS FERIES	pour 100	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS	personnes	200 pois	200 paid	200 para	300 pc.0
DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	340 €	389 €	438 €	487 €	536€
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	490 €	539€	588€	636€	685€
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	281 €	329€	378€	427€	476 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	401€	450€	498€	547€	596€
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	118€	118€	118€	118€	118€
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	177€	177€	177€	177€	177€
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SAUF	LOCATION				
1 JOUR	149€	168€	188€	207€	226€
NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE	728€				
OBSÈQUES CHAUFFAGE COMPRIS	59€	59€	59€	59 €	59 €
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	84 €	84€	84 €	84 €	84 €
	2020				
Cautions	1 000 €				
TARIFS COMP	LEXE DU LAC LOCAT	TION ASSOCIATIONS	CHATILLONNAISES	5	
WEEK-END DU 16 AVRIL AU 31 AOÛT ET JOURS FERIES	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	116€	134€	151 €	168€	186€
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	174€	192€	209€	226€	244€
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	94 €	111€	129€	146€	163€
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	141€	158€	175 €	193€	210€
WEEK-END DU 1ER SEPTEMBRE AU 15 AVRIL ET JOURS FERIES	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT AVEC VAISSELLE	48 €	48 €	48 €	48 €	48 €
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	34 €	34 €	34 €	34 €	34 €
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SAUF	LOCATION	-			
1 JOUR	58€	67€	77 €	86 €	95 €
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE	552€				
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	84 €	84 €	84 €	84 €	84 €
Cautions	2020 1 000 €				

TARIFS COMPLEXE LOCATION HORS CHATILLONNAIS ET PROFESSIONNELS					
WEEK-END ET JOURS FERIES	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	521 €	570€	619€	668€	717 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	761 €	810€	859€	908€	957€
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	425 €	474€	523€	572€	621€
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	618€	667€	716€	764€	813€
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	156 €	156€	156€	156€	156€
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	286 €	286€	286€	286€	286 €
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SA	UF LOCATION				
1 JOUR	241€	260€	279€	299 €	318 €
NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE	1 082 €				
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	84 €	84 €	84 €	84 €	84 €
Cautions	2020 1 000 €				

Remboursement vaisselle cassée		
Désignation	2019	2020
assiette plate	1.80 €	1.80 €
assiette creuse	1.80 €	1.80 €
assiette dessert	1.45 €	1.45 €
tasse	0.85 €	0.85 €
sous tasse	0.85 €	0.85 €
verre à pied 23 cl	1.10 €	1.10 €
verre à pied 16 cl	1.10 €	1.10 €
coupes champagne	0.85 €	0.85 €
fourchette	0.60 €	0.60 €
cuillère potage	0.60 €	0.60 €
cuillère dessert	0.30 €	0.30 €
couteau table	0.70 €	0.70 €
plat ovale 46	8.55 €	8.55€
plat ovale 60	12.00 €	12.00 €
légumier	7.00 €	7.00 €
soupière	13.00 €	13.00 €
saucière	8.50 €	8.50 €
corbeille à pain	3.00 €	3.00 €
brocs à eau	1.30 €	1.30 €
sucrier	1.50 €	1.50 €
ménagère 3 pièces	10.50 €	10.50 €
pot à verser	18.00 €	18.00 €
plateau acajou	12.50 €	12.50 €
louche à potage	3.00 €	3.00 €
range couvert	12.50 €	12.50 €
fourchette poisson	1.20 €	1.20 €
couteau poisson	1.20 €	1.20 €

Pénalités (toutes les salles)	2019	2020
Tarif L'heure de ménage si la location n'est pas rendue dans l'état de propreté souhaitée	29.00 €	30 €
Matériel cassé ou déterioré	Prix coutant + 10%	Prix coutant + 10%

SALLE MUNICIPALE					
Mise à disposition gratuite pou	Mise à disposition gratuite pour toutes les associations châtillonnaises et fêtes de quartier				
location apı	rès 15 h 00 p	endant les p	périodes sco	olaires	
			CHAT	CHATILLONNAIS	
			O I I A	20001117720	CHATILLON
Location avec verres et tasses	pour 100 p	ersonnes	Tarif	Tarif	Tarif
Location avec veries er russes	podi 100 p		2019	2020	2020
rencontre après obsèques			22.00 €	22 €	46 €
réunion manifestation			51.00 €	52 €	104 €
vin d'honneur			67.00 €	68 €	138 €
une journée			91.00 €	93 €	186 €
2 jours			134.00 €	137 €	272 €
Caution			500 €	1 000 €	1 000 €

SALLE ANNEXE MAIRIE				
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations châtillonnaises et diverses institutions				
Location avec verres et tasses pour 100 personnes Tarif tarif 2020				
rencontre après obsèques	2019			

SALLE DE CINEMA	200	tarif 2020
SALLE DE CINEMA	personnes	1411 2020
Privés		120 €
Associations		59 €
Caution		500 €

TARIFS MOBILIER - VAISSELL	E		
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations chatillonnaises et fêtes de quartier			
	Tarif 2019	Tarif 2020	
1 banc (18 bancs au mille-club) longueur 3m	0.80 €	0.80 €	
1 table de 2 m 10 (9 au mille-club et 3 rue de Bellevue)	1.50 €	1.50 €	
Location verre (le carton de douze)	10.00 €	10 €	
location vaisselle (50 couverts)	42.00 €	42 €	

	Tarif 2019	Tarif 2020
DROIT DE PLACE (sauf occupation à but culturel)	122.00 €	124 €
DROIT DE PLACE ANNUEL PARKING CIMETIERE (commerçant châtillonnais)	122 €	124 €
DROIT DE PLACE ANNUEL PARKING CIMETIERE (commerçant extérieur)	153 €	156 €

TARIF ELAGAGE	Tarif 2019	Tarif 2020
Coût fixe	33.00 €	34 €

NB : il sera ajouté à ce cout fixe le tarif horaire de l'entreprise et/ou le cout horaire par agent

REGIE PHOTOCOPIE - TELECOPIE	Tarif 2019	Tarif 2020
photocopie associations - noir et blanc (A4)	0.06 €	0.06 €
photocopie associations - noir et blanc (A3)	0.16 €	0.16 €
photocopie associations - couleur (A4)	0.30 €	0.30 €
photocopie associations - couleur (A3)	0.60 €	0.60 €
Fax	2.65 €	2.65 €
Photocopie "particuliers" A4 noir et blanc	0.30 €	0.30 €
Photocopie "particuliers" A4 couleur	0.40 €	0.40 €
Photocopie "particuliers" A3 noir et blanc	0.40 €	0.40 €
Photocopie "particuliers" A3 couleur	0.60 €	0.60 €
Vente cartes postales	0.30 €	0.30 €

VENTE OBJETS AVEC LA MEDAILLE CHATILLON	Tarif 2019	Tarif 2020
Porte-clef	4.20 €	4.20 €
Coupelle	4.20 €	4.20 €
Galet décapsuleur	6.30 €	6.30 €

TARIFS CIMETIERE		
	Tarif 2019	Tarif 2020
Concession (2m2) - 15 ans	116.00 €	118 €
Concession (2m2) - 30 ans	231.00 €	236 €
Concession (2m2) - 50 ans	381.00 €	389 €
	Tarif 2019	Tarif 2020
Colombarium - 15 ans	233.00 €	238 €
Colombarium - 30 ans	381.00 €	389 €
Colombarium - 50 ans	530.00 €	541 €
	Tarif 2019	Tarif 2020
Concession cavurne - 15 ans	180.00 €	184 €
Concession cavurne - 30 ans	298.00 €	304 €
Concession cavurne - 50 ans	414.00 €	422 €
		•
	Tarif 2019	Tarif 2020
Jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit

3.2 - Approbation du nouveau règlement de location de la salle du complexe du Lac

Béatrice BURESI lit le projet de nouveau règlement de location de la salle du complexe du Lac et en explique les principales modifications à savoir :

- une demande formelle de réservation devra être adressée au Maire. Une réservation induit que le tarif indiqué n'est pas figé et peut encore évoluer
- toute demande de réservation, acceptée par le Maire, fera l'objet de la signature d'un contrat de location entre le demandeur et la commune représentée par son Maire, dès lors que les tarifs de l'année où se déroulera la location, auront été délibérés
- le locataire devra souscrire une police d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile. Il devra fournir une photocopie de l'attestation lors de la remise des clés et un chèque de caution
- un acompte représentant 50 % du montant de la location sera versé lors de la signature du contrat. L'acompte versé sera encaissé et ne sera restitué qu'en cas de désistement intervenant au minimum 2 mois avant la date de début de la location, et en cas de force majeure soumis à l'appréciation du Maire. Le solde sera versé lors de la remise des clefs.
- tout locataire (chatillonnais, hors chatillonnais, associations et professionnels) devra s'acquitter du montant de la caution
- la salle ne peut être utilisée à d'autres fins que celles déclarées dans le contrat de location. Toute sous location est strictement interdite ainsi que tout détournement des tarifs (utilisation de son adresse chatillonnaise en vue d'en faire profiter autrui). Dans ces cas de figure, les locataires concernés pourront se voir infliger une pénalité fixée à deux fois le montant de la location concernée
- il est interdit de bloquer les sorties de secours

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver ce nouveau règlement de location de la salle du complexe.

3.3 - Approbation du nouveau règlement de location de la salle municipale

Béatrice BURESI lit le projet de nouveau règlement de location de la salle municipale et en explique les principales modifications à savoir :

- une demande formelle de réservation devra être adressée au Maire. Une réservation induit que le tarif indiqué n'est pas figé et peut encore évoluer
- toute demande de réservation, acceptée par le Maire, fera l'objet de la signature d'un contrat de location entre le demandeur et la commune représentée par son Maire, dès lors que les tarifs de l'année où se déroulera la location, auront été délibérés
- le locataire devra souscrire une police d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile. Il devra fournir une photocopie de l'attestation lors de la remise des clés et un chèque de caution
- un acompte représentant 50 % du montant de la location sera versé lors de la signature du contrat. L'acompte versé sera encaissé et ne sera restitué qu'en cas de désistement intervenant au minimum 2 mois avant la date de début de la location, et en cas de force majeure soumis à l'appréciation du Maire. Le solde sera versé lors de la remise des clefs.
- tout locataire (chatillonnais, hors chatillonnais, associations et professionnels) devra s'acquitter du montant de la caution

- la salle ne peut être utilisée à d'autres fins que celles déclarées dans le contrat de location. Toute sous location est strictement interdite ainsi que tout détournement des tarifs (utilisation de son adresse chatillonnaise en vue d'en faire profiter autrui). Dans ces cas de figure, les locataires concernés pourront se voir infliger une pénalité fixée à deux fois le montant de la location concernée
- il est interdit de bloquer les sorties de secours
- il est interdit de faire des barbecues ou des grillades dans la cour, sous le préau ou à l'entrée du bâtiment ; il est demandé de faire les barbecues ou des grillades sur la plateforme sablée proche du transformateur électrique.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver ce nouveau règlement de location de la salle municipale.

4 - BATIMENTS

Fourniture de matériels d'illuminations : choix de l'attributaire du marché

Jean Luc DUVEL présente plusieurs devis avec quatre scénarii de matériels d'illumination présentés aux élus du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis avec la proposition n°1 pour un montant de 4167,36 euros TTC.

5 - ESPACES VERTS

Achat d'une tondeuse autoportée : choix de l'attributaire du marché

Etienne BLANCHET rappelle que la tondeuse actuelle (ISEKI) date de 2002 et est fatiguée. Il convient de la remplacer. Aussi, une consultation a été lancée le 02 avril 2019 et publiée sur le site megalis.fr. La date de remise des offres était fixée au 23 avril à 12h00. Cette consultation prévoit que chaque candidat devra formuler une offre de reprise de la tondeuse actuelle. Deux candidats ont répondu: RENNES MOTOCULTURE et ESPACE EMERAUDE. Chaque prestataire propose son modèle de tondeuse (GIANNI FERRARI pour RENNES MOTOCULTURE et GRILLOT pour ESPACE EMERAUDE). Chaque tondeuse a fait l'objet d'une démonstration et d'un essai sur le terrain de foot de Chatillon en Vendelais en lien avec les agents du service espaces verts. Une négociation a eu lieu avec les deux candidats afin qu'ils remettent la meilleure proposition possible : automoteur + coupe frontale, automoteur + coupe frontale + broyeur, prix des fléaux et prix des lames de scarification. La commission voirie s'est réunie le 19 juin 2019 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Etienne BLANCHET a présenté le rapport d'analyse des offres et a donné des explications techniques quant au choix de l'offre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse (automoteur + coupe frontale + broyeur) proposée par RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 36 910 euros TTC (en tenant compte du montant de la reprise de la tondeuse actuelle ISEKI).

6 - ASSAINISSEMENT

6.1 - <u>Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement: choix de l'attributaire du marché, et</u> demande de subvention auprès de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Etienne BLANCHET précise que le projet concerne le réseau d'assainissement de la commune de Châtillon en Vendelais sur la partie Sud de la commune en direction de la station d'épuration sur une longueur d'environ 950m.

La présente consultation comporte un lot unique qui se décompose en deux phases pouvant donner lieu à des ordres de service séparé :

- Phase n°1 : Etudes de réalisation y compris les plans d'exécution et tous les documents nécessaires aux démarches administratives.
- Phase n°2 : Travaux avec réhabilitations du réseau d'assainissement par gainage structurant.

La réhabilitation des réseaux est à réaliser sans tranchée par la pose d'un chemisage continu Les travaux de réhabilitation sont sectorisés en cinq tronçons comme présenté dans le plan ciaprès

- Secteur n°1 entre la station d'épuration et la voie verte de EU1 à EU4 soit 212 ml;
- Secteur n°2 entre la voie verte et la rue de la Carrière de EU4 à EU6 soit 110 ml ;
- Secteur n°3 entre la voie verte et la VC de la Chapellerie de EU4 à EU8 soit 200 ml;
- **Secteur n°4** entre la VC de la Chapellerie et le domaine du Bois Guichard 1 de EU8 à EU16 soit 433 ml \cdot
- Secteur n°5 (PSE) entre le domaine du Bois Guichard 1 et la rue de Rochary de EU16 à EU18 soit 200ml ;

La consultation a été lancée le 20 mai 2019 et publiée sur le site megalis.fr. La date de remise des offres était fixée au 11 juin à 12h00. Quatre candidats ont répondu : VIDEO INJECTION INSITUFORM, SEIRS, TELEREP, ATEC REHABILITATION.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet NTE.

La commission assainissement s'est réunie le 19 juin 2019 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et attribuer le marché.

Etienne BLANCHET a présenté le rapport d'analyse des offres et a indiqué que les travaux pourraient avoir lieu en septembre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- de valider le projet de travaux
- d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par ATEC REHABILITATION pour un montant de 79 542 euros TTC
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne

6.2 - Approbation du rapport annuel 2018

Etienne BLANCHET présente une synthèse du rapport annuel de la SAUR.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le rapport annuel 2018 établi par la SAUR.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

Marchés:

- Signature du marché relatif à l'achat de matériel réseaux Alcatel (SWITCH) pour la mairie : prestataire retenu FASTNET pour un montant de 803.57 € TTC
- Signature du marché relatif à l'achat de matériel de téléphonie fixe pour la mairie, l'école publique, la médiathèque, le complexe et l'atelier technique municipal : prestataire retenu UGAP pour un montant de 1294.36 € TTC
- Signature du marché relatif à des travaux de réfection des façades arrières du cinéma Le Vendelais: prestataire retenu HERVAGAULT PEINTURE pour un montant de 7849.21 € TTC
- Signature du marché relatif à des travaux de point à temps automatique : prestataire retenu ENTRAM pour un montant de 22680 € TTC
- Signature du marché relatif à l'impression de deux plans de la commune au format 160 x 120 cm : prestataire retenu ID PUB pour un montant de 252 € TTC

♥ Conventions:

- Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (ex bibliothèque) au RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS (espace jeux)

7 - QUESTIONS DIVERSES

Jean Yves TALIGOT lit un courrier relatif à une demande de subvention exceptionnelle adressée par l'école privée Sainte Jeanne d'Arc. Béatrice BURESI précise qu'une réponse sera apportée en commission après échanges sur différents points précis.

Etienne BLANCHET explique que des personnes ont touché à l'éclairage public (fusibles) du terrain de football il y a quelques semaines. Il précise que ces manipulations sont dangereuses, il convient d'y mettre fin rapidement. Par ailleurs, la société SPIE est intervenue mais elle met en garde la commune car elle n'a pas à régler ce type de problème ubuesque qui coute cher.

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 30 juin 2019 Le Maire, Jean-Yves TALIGOT